

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 006-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.51

Déposée le: 16.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Renonciation par la BNS de défendre le cours plancher du franc suisse face à l'euro

Le 15 janvier dernier, la Banque nationale suisse (BNS) a décidé de ne plus soutenir le cours plancher du franc suisse (franc) contre l'euro par des achats massifs et répétés de la devise européenne. Cette décision a provoqué une appréciation du cours du franc face à l'euro mais aussi face à d'autres devises telles que le dollar américain. Un franc s'échange maintenant contre un euro (situation le 16 janvier 2015), alors que depuis le 6 septembre 2011, le cours entre le franc suisse et l'euro fluctuait à l'intérieur de très faibles marges aux alentours de 1,20 franc pour un euro. Pour tenter d'atténuer la hausse du cours du franc, la BNS a aussi décidé de fixer à – 0,75 pour cent le taux d'intérêt appliqué aux avoirs en comptes de virements auprès de notre banque centrale. Pour l'instant, cette mesure ne semble pas ralentir l'envolée du franc.

La décision de la BNS d'abandonner le cours plancher du franc contre l'euro va entraîner des effets très négatifs pour l'industrie d'exportation et pour le tourisme. Par ailleurs, la chute du cours des actions suisses va induire une période d'incertitudes et un pessimisme très dommageables pour l'économie suisse. La conjugaison de ces deux effets délétères risque de conduire

à la suppression de milliers d'emplois et donc à une hausse importante du taux de chômage. Nous devons aussi nous attendre à une récession ou, dans le meilleur des cas, à une croissance très faible. Les recettes fiscales pourraient diminuer.

Notre canton pourrait être particulièrement touché par la décision de la BNS. Chez nous, l'industrie d'exportation et le tourisme représentent une part importante du PIB cantonal.

Il est évidemment impossible de prévoir avec exactitude la nature et l'ampleur des incidences de la décision de la BNS.

Nous prions toutefois le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont, à ses yeux, les effets prévisibles de la forte hausse du franc sur l'économie bernoise ?
2. Quels sont, à ses yeux, les effets escomptés de l'appréciation du franc sur les finances cantonales ?
3. Le Conseil-exécutif pense-t-il intervenir auprès de la Confédération et des autres cantons pour réfléchir à des mesures communes susceptibles d'atténuer les effets délétères de la hausse du franc sur l'économie ?
4. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre des mesures relevant de sa compétence pour soutenir l'économie bernoise en ces temps difficiles pour elle et pour une part importante de notre population ?